

CONDITIONS DE L'ACTION PRIME DE BIENVENUE DE 50 EUROS

Tout nouveau client de MeDirect qui répond aux conditions énumérées ci-dessous se verra accorder une prime de 50 €.

1. DURÉE

L'action se déroule du 13/03/2023 au 13/04/2023 inclus. MeDirect se réserve le droit de modifier la durée et les conditions de l'action à tout moment. Les modifications de ces conditions générales seront toujours annoncées sur le site Web MeDirect et/ou par courrier électronique.

2. CONDITIONS

Le nouveau client MeDirect sera éligible à la prime de bienvenue de 50 euros si les conditions suivantes sont remplies :

- Il/elle n'a pas encore de relation client avec MeDirect au début de la campagne, soit le 13/03/2023 ou n'a jamais eu de relation client dans le passé. MeDirect conserve les données de ses anciens clients afin de se conformer à ses obligations légales en tant que banque ainsi que pour effectuer des contrôles lors d'une campagne.
- Il/elle a soumis le formulaire électronique de demande d'ouverture de la relation client dans son intégralité, y compris le code promo welcome50, avant le 14/04/2023. La demande d'ouverture de compte est soumise à l'approbation de MeDirect. [Consultez ici les conditions à remplir pour devenir client.](#)
- Il/elle a accepté les 'Conditions Générales' et la 'Déclaration de Confidentialité'. Une fois que sa demande électronique a été approuvée, il/elle doit télécharger et coupler l'application mobile MeDirect.
- Il/elle doit exécuter au moins une transaction depuis sa plateforme ou son application mobile MeDirect : cela veut dire qu'il/elle doit déposer un montant minimal de 50 € ou investir un montant équivalent dans des instruments financiers avant le 13/04/2023.
- Le montant minimal de 50 € déposé ou investi doit le rester pendant 30 jours.

Chaque client ne peut bénéficier qu'une seule fois de la prime de bienvenue de 50 euros. La prime de bienvenue de 50 euros sera accordée et versée au plus tard dans les 7 jours ouvrables à compter du jour où toutes les conditions susmentionnées auront été remplies.

Dans le cas d'un compte joint, la prime de bienvenue de 50 € ne sera versée qu'une seule fois par compte. MeDirect ne fait pas de différence entre les cotitulaires de comptes joints.

MeDirect se réserve le droit de refuser des clients à sa propre discrétion. Seules les personnes ayant leur résidence légale et fiscale en Belgique peuvent ouvrir un compte auprès de MeDirect.

3. L'ACCEPTATION DES CONDITIONS DE L'ACTION

En prenant part à cette action, le client reconnaît avoir lu, compris et accepté les présentes conditions générales de l'action.